~~P 9 1 Q~~
~~Ab 85 qe~~

ABRÉGÉ
DE LA
GÉOGRAPHIE
DU
CANADA.

A L'USAGE
DES ÉCOLES DE CETTE PROVINCE.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Montreal:
IMPRIMÉ PAR LUDGER DUVERNAY,
ET SE VEND A LA LIBRAIRIE D'É. R. FABRE & CIE.
.....
1831.

GF
511
A2

B. Q. R.
NO. 185

GÉOGRAPHIE
DU
CANADA.

INTRODUCTION.

S'IL est vrai que la première étude de l'homme soit celle de son pays, cette vérité nous est particulièrement applicable, puisque nous habitons une des plus belles Contrées du Nouveau-Monde. Le vieux continent nous enviera toujours les beautés sans nombre que nous offre notre sol. La grandeur de nos Lacs, la majesté de nos Fleuves, la hauteur et la beauté de nos Chûtes et de nos Cascades, le silence magique de nos antiques Forêts, la fertilité de nos Campagnes font l'admiration de tous les voyageurs instruits de la *vieille* Europe. A ces avantages, nous pouvons en ajouter d'un autre genre : le chef-d'œuvre de notre constitution modelée sur celle de la mère-patrie, la sagesse et la douceur de nos lois civiles et criminelles, qui rendent le Canadien si tranquille et si paisible, et lui donnent cette liberté qui n'est pas la licence,

50930

la variété et l'utilité des productions du sol et l'activité du commerce, tout cela réuni ne doit-il pas nous faire convenir qu'il est difficile de citer un peuple plus heureux que celui dont nous avons le bonheur de faire partie? Mais pour mieux apprécier ces avantages, nous allons donner la Géographie du Canada d'une manière assez détaillée, en donnant en même temps une idée de sa constitution, et de son gouvernement actuel. Nous parlerons aussi de sa découverte, de sa position politique pendant qu'il fut Colonie Française, de ses productions et de son commerce.

DU CANADA.

POSSESSIONS ANGLAISES DANS l'Amérique du Nord.

Les possessions Anglaises dans l'Amérique du Nord sont. 1°. Le Canada, anciennement appelé la Nouvelle France; 2°. La Nouvelle-Bretagne, plus connue sous le nom de Labrador ou Baie d'Hudson; 3°. La Nouvelle-Ecosse, ou l'Acadie; 4°. Le Nouveau-Brunswick; 5°. Enfin, les îles de Terre-Neuve, du Cap Breton, de St. Jean ou île du Prince-Edouard, les Lucayes, la Bermude, la Jamaïque et quelques autres. Mais le Canada est la plus importante des

Colonies Anglaises dans le nouveau-continent, parce que le sol y est beaucoup meilleur que dans les autres, et la population plus nombreuse.

Découverte du Canada.

C'est en 1534 que Jacques Cartier, Navigateur Français, pénétra jusqu'au Golfe St.-Laurent. L'année suivante, il remonta le fleuve jusqu'à un endroit qu'il appela Ste. Croix, en considération d'une croix de bois qu'il érigea, portant cette inscription: "Ici régne François, par la Grâce de Dieu, Roi des Français."

Bornes du Canada.

Le Canada est borné au Nord par la Nouvelle-Bretagne, à l'Est par le Golfe St.-Laurent, au Sud par la Nouvelle-Ecosse et les Etats-Unis, et à l'Ouest par les Pays Sauvages.

La ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis, part du Grand-Portage sur le Lac Supérieur, passe au milieu des grands Lacs et du Fleuve St.-Laurent, jusqu'au 45°. de latitude; d'où suivant cette direction, elle se poursuit jusqu'à la Rivière de Connecticut, et de là suit les hauteurs qui partagent les eaux qui se déchargent dans le Fleuve St.-

Laurent d'un côté, et dans l'Atlantique de l'autre, jusqu'à ce qu'elle atteigne, en plein Nord, la Rivière Ste.-Croix, qui divise les Etats-Unis d'avec le Nouveau-Brunswick.

Lacs, Fleuves et Rivières du Canada.

Le Lac Supérieur est le plus grand Lac, non seulement du Canada, mais encore de l'ancien et du nouveau continent; c'est un amas d'eau douce de 475 lieues de circuit. Vers le Sud-Est, suivent les Lacs Huron, Michigan, Erié et Ontario. L'Erié avant de se décharger dans l'Ontario, par la Rivière de Niagara, forme la célèbre Chûte du même nom: sa hauteur est de 140 ou 150 pieds; la cataracte se divise en deux branches, et se courbe en fer à cheval. Entre les deux Chûtes se trouve une île creusée en dessous. Au moment de la Chûte, dit Chateaubriand, c'est moins un Fleuve qu'une Mer; le torrent se presse à la bouche d'un gouffre, et l'onde frappant le roc, rejaillit en bouillons d'écume. C'est de l'Ontario que sort le St.-Laurent, qui forme dans son cours les Lacs St.-François et St.-Pierre.

Outre le Fleuve St.-Laurent, un des plus beaux Fleuves du Monde, qui a environ 900 miles de long,* et quelquefois 6 à 7 lieues

* Si on considère le Lac Ontario comme sa source.

le large et même 30 à son embouchure, on rouve encore du côté du Nord, I°. La Rière des Outaouais, qui sort du Lac Téiscaming et se décharge dans le Fleuve t.-Laurent, par trois branches différentes; °. Une entre Vaudreuil et l'île de Montréal; 2°. Une autre entre l'île Jésus et île de Montréal; 3°. Enfin le chenail entre île Jésus et la Seigneurie des Mille-îles et le Terrebonne sur le continent. Il se rénit au chenail du Sud, au bout de l'île Jéus, à une très-petite distance du Fleuve t.-Laurent, dans lequel l'un et l'autre vont erdre leurs eaux. II°. La Rivière de Assomption. III°. La Rivière de Saint-Maurice. IV°. Celle de Batiscan, dans le District des Trois-Rivières. V°. La Rière Ste.-Anne. VI°. La Rivière de Jacques Cartier. VII°. La Petite Rivière St.-Charles, à l'Ouest de Québec. VIII°. La Rivière Montmorency, à trois lieues de Québec; à son embouchure, ses eaux tombent perpendiculairement de plus de 200 pieds, et forment la belle Chûte de Montmorency. IX°. La Rivière Ste.-Anne, dans la côte de Beaupré; elle tire sa source des Montagnes et présente dans son cours plusieurs Chûtes vraiment curieuses. X°. La Rivière Saguenay, Rivière très-considérable et très-profonde.

Au Sud du Fleuve St.-Laurent, les prin-

cipales Rivières sont : 1°. La Rivière Chambly ou Richelieu, qui sort du Lac Champlain et se décharge dans le St.-Laurent, à Sorel ; 2°. La Rivière Yamaska, qui prend sa source au Sud-Est, arrose plusieurs Townships et Seigneuries, et vient se décharger dans le Lac St.-Pierre ; 3°. La Rivière St.-François dans le District des Trois-Rivières ; 4°. La Rivière de Nicolet, qui se partage en deux branches et forme une espèce de presqu'île ; 5°. La Rivière de Bécancour, qui prend sa source très à l'Est, et se décharge par deux canaux différents dans le St.-Laurent, à Bécancour ; 6°. La Rivière des Chaudières, qui prend sa source dans le Lac Mégantic, près de la hauteur des terres : après avoir traversé divers Townships, et les Paroisses de St.-François, St.-Joseph et Ste.-Marie, elle sépare la Paroisse St.-Nicolas de la Pointe Lévi et mêle ses eaux à celles du St.-Laurent, à environ deux lieues au-dessus de l'Eglise de la Pointe Lévi. A quelque distance de son embouchure, ses eaux tombent d'une hauteur considérable sur un roc taillé perpendiculairement et forment la superbe Chûte des Chaudières, ainsi nommée par rapport à un grand nombre de Chaudières très-curieuses creusées par la nature, dans le lit et sur les bords de la Rivière au-dessus de la Chûte. 7°. Enfin, la Rivière du

Sud et la Rivière-Ouelle, moins considérables que les précédentes, mais néanmoins dignes d'être notées, sont situées dans la Côte du Sud du District de Québec.

Iles du Canada.

Il y a un grand nombre d'îles tant dans les Lacs que dans les Rivières du Canada, le Fleuve St.-Laurent en est parsemé, surtout à son embouchure, ce qui fait que la navigation y est très-difficile. Presque toutes ces îles sont très-petites et plusieurs sont inhabitables.

Entre les îles qui se trouvent dans le Canada, les suivantes méritent d'être notées: 1°. L'île aux Coudres. 2°. L'île d'Orléans, à deux lieues de Québec; elle comprend cinq Paroisses; 3°. L'île de Montréal, qui comprend la Ville du même nom, et neuf Paroisses outre celle qui se forme de la Ville et des environs; 4°. L'île Jésus, formée par la Rivière des Prairies et celle des Mille-îles, que nous avons vues n'être que deux différentes branches de la Rivière des Outaouais. L'île Jésus contient quatre Paroisses, et appartient au Séminaire de Québec; 5°. L'île Perrot, dans le Fleuve St.-Laurent; 6°. L'île Bizarre, dans la Rivière des Outaouais; 7°. Enfin, L'île-aux-Noix, dans la Rivière Richelieu,

à peu de distance du Lac Champlain. On y remarque des fortifications et de beaux bâtimens militaires.

Division du Canada.

Le Canada, par l'acte de 1791, fut divisé en deux Provinces, l'une appelée le *Haut*, et l'autre le *Bas-Canada*. La ligne qui les sépare commence à une borne placée sur la rive Nord du Lac St.-François, près de la Pointe au Baudet, sur le Fleuve St.-Laurent, d'où elle se prolonge jusqu'à la Rivière des Outaouais, qu'elle suit jusqu'à sa source dans le Lac Témiscaming, et delà se porte jusqu'aux Lignes du Territoire de la Baie d'Hudson.

Du Haut-Canada.

Le Haut-Canada est un pays très fertile, dont la population s'accroit considérablement. On élève à présent le nombre de ses habitans à 200,000 âmes. Son Gouvernement est le même que celui du Bas-Canada, et a été établi par le même acte, cependant, le Conseil Exécutif n'y est présidé que par un Lieutenant-Gouverneur, qui relève du Gouverneur ou Administrateur du Bas-Canada.

Par une ordonnance de feu Sa Majesté George IV, tous les délits commis dans les

ays au delà du Haut-Canada, et qui peu-
ent être regardés comme réservés pour
usage des Sauvages, sont de la jurisdic-
on du Haut-Canada.

Villes et Chefs-lieux du Haut-Canada.

1°. Cornwall, sur le St. Laurent; 2°. By-
own, à l'embouchure du Rideau dans la
ivière des Outaouais; 3°. Perth, sur la
ve nord du Rideau; 4°. Kingston, à envi-
on 60 lieues de Montréal, c'est une place
ù il a été fait quelques fortifications durant
dernière guerre; 5°. Queenston, sur la
vière Niagara; 6°. York, Siège du Gou-
ernement, à environ 47 lieues de Kingston;
°. Le Fort Erié, qui n'est éloigné de York
ue d'environ 9 lieues; 8°. Malden, connu
ous le nom de Détroit, à 77 lieues du Fort
rié.

Du Bas-Canada.

Le Bas-Canada est beaucoup plus peu-
é que le Haut-Canada; on porte sa
opulation à environ 500,000 âmes, sans
comprendre les Sauvages; et depuis le
ernier recensement ce nombre doit être
onsidérablement augmenté. De cette po-
ulation, les neuf dixièmes sont Canadiens,
sus de Français; le reste est composé
émigrés Britanniques et de leurs des-
endants et d'Américains, &c.——Tous
es derniers appartiennent généralement à

différentes sectes de religion, et sont connus sous deux principales dénominations : 1°. Celle de Protestans; ils appartiennent spécialement à l'Eglise Anglicane; 2°. Celle de Presbyteriens; ces derniers n'ont point d'Evêques, et paraissent indépendants les uns des autres. Pour les Canadiens d'origine Française, ils sont tous Catholiques.

Division du Bas-Canada.

Le Bas-Canada se divise en 5 Districts, et se sous-divise ensuite en 40 Comtés, d'après un acte fait en 1829 et sanctionné la même année par Sa Majesté Britannique.

Les 5 Districts sont : 1°. Le District de Québec, 2°. Celui de Montréal, 3°. Celui des Trois-Rivières, 4°. Celui de Gaspé, 5°. Enfin, celui de St.-François.

Les Comtés peuvent se diviser en Comtés du Nord, et en Comtés du Sud, selon qu'ils sont situés au côté du Nord ou au côté du Sud du St.-Laurent; 25 sont au côté Sud de ce Fleuve, et 15 au côté Nord.

Les Comtés du Nord, sont les Comtés,

1.—De Vaudreuil,
2.—Des Outaouais,
3.—Du Lac des Deux Montagnes,
4.—De Terrebonne,
5.—De Lachenaie,
6.—De l'Assomption,
7.—De Montréal,
8.—De Berthier,
9.—De St.-Maurice,
10.—De Champlain,
11.—De Fort neuf,
12.—De Québec,
13.—De Montmorency,
14.—De Saguenay.

15°. D'Orléans; celui-ci comprend l'île du même nom, et celles qui lui sont voisines, au milieu du St.-Laurent.

Les Comtés du Sud, sont les Comtés,

1.—De Gaspé,
2.—De Bonaventure.
3.—De Rimouski,
4.—De Kamouraska,
5.—De l'Islet,
6.—De Belle-Chasse,
7.—De Dorchester,
8.—De la Beauce,
9.—De Mégantic,
10.—De Lotbinière,
11.—De Nicolet,
12.—D'Yamaska,
13.—De Drummond,
14.—De Sherbrooke,
15.—De Stanstead,
16.—De Missiskoui,
17.—De Shefford,
18.—De Richelieu,
19.—De St.-Hyacinthe,
20.—De Rouville,
21.—De Verchères,
22.—De Chambly,
23.—De Laprairie,
24.—De l'Acadie,
25.—De Beauharnois.

Villes, Bourgs et autres Places du Bas-Canada.

Les Villes du Canada sont: 1°. Québec, Capitale des Possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord, Ville fortifiée par la nature et par l'art et réputée une des premières forteresses du monde. 2°. Montréal, Ville commerçante et située à 60 lieues de Québec, aussi sur la Rive Nord du St.-Laurent; cette Ville est l'entrepôt d'un grand commerce, qui promet de devenir de plus en plus considérable à mesure que les établissemens s'étendront dans les Townships et le Haut-Canada. 3°. La Ville des Trois-

Rivières, à demi-distance entre Québec et Montréal; elle est peu considérable et ne le sera jamais guère plus, parce que le District où elle est située a peu d'étendue et un mauvais sol. 4°. Sorel est un Bourg situé à l'embouchure de la Rivière Chambly, à 15 lieues de Montreal. Il doit au Prince William Henry d'avoir été mis au nombre des Villes, et d'avoir le droit d'élire un représentant. 5°. Berthier est un autre Bourg assez considérable, vis-à-vis Sorel. 6°. L'Assomption, très-joli Bourg, dans le Comté du même nom, à 7 lieues de Montréal. 7°. Terrebonne, aussi à 8 lieues de Montréal, dans le Comté du même nom. 8°. St.-Eustache, dans le Comté du Lac des Deux Montagnes. 9°. Laprairie, Bourg considérable dans le Comté du même nom, à environ 2½ lieues de Montréal. 10°. St.-Jean, près du Lac Champlain, à 6 lieues de Laprairie; c'est l'entrepôt d'une partie du commerce qui se fait entre le Bas-Canada et les Etats-Unis. 11°. Chambly, situé sur la Rivière et dans le Comté du même nom, à 5 lieues de Montréal: on y voit encore un Fort bâti en 1711 par les Français. Durant la dernière guerre et depuis on y a construit des Casernes et autres bâtimens militaires. 12°. Boucherville, assez joli Bourg dans le Comté de Chambly, sur la Rive Sud du St.-Laurent,

à 3 lieues de Montréal. 13°. St.-Hyacinthe, dans le Comté du même nom, à environ 14 lieues de Montréal. 14°. Nicolet, situé dans le Comté du même nom et le District des Trois-Rivières.

Outre ces diverses places, il est un assez grand nombre d'autres Villages, situés près des églises des différentes Paroisses dans chaque District. Dans celui de Québec, on note le Village de St.-Thomas, à 11 lieues de Québec : ce village est joliment situé et fort intéressant.

On compte de plus cinq principaux Villages Sauvages : 1°. Celui de Lorette, près de Québec. 2°. Celui du Sault St.-Louis, dans le Comté de Laprairie. 3°. Celui de St.-Régis, dans lequel passe la ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis. 4°. Celui du Lac des Deux Montagnes, dans le Comté du même nom. 5°. Enfin, celui de St.-François (ou des Abénakis) dans le District des Trois-Rivières.

Dans le District de Gaspé, les Chefs-lieux sont Douglastown, Ristigouche, Carleton et Bonaventure.

Etablissemens d'Education en Canada.

Parmi les principaux établissemens pour l'éducation dans le Bas-Canada, on remarque : 1°. Le Collège de Québec ; 2°. Celui

de Montréal; 3. Celui de Nicolet,; 4°. Celui de St.-Hyacinthe; 5°. Celui de Chambly; 6°. Celui de Ste.-Anne.

Par les bienfaits de la Législature, l'éducation se répand tous les jours de plus en plus dans le Bas-Canada, et il s'élève en plusieurs autres endroits d'excellents établissemens pour cette fin.

L'éducation des filles n'a pas été négligée dans le Bas-Canada: au contraire on s'est toujours appliqué à leur en donner une assez étendue et chrétienne. Ce grand bien est dû surtout à l'institut religieux des Dames de la Congrégation, qui, outre leurs maisons des villes, en ont beaucoup dans différentes paroisses. On remarque aussi dans divers endroits d'autres établissements pour l'éducation des Demoiselles, tenus par des personnes très-respectables. Il ne faudrait pas oublier les Dames Ursulines, qui donnent aussi leurs soins à l'éducation des filles.

Productions et Commerce du Canada.

Le Canada fournit en abondance toutes sortes de grains, d'excellents fruits, des légumes et autres productions nécessaires à la nourriture de ses habitans: ses rivières et ses lacs sont très poissonneux. Dans le District de Gaspé il se fait une pêche trè

vantageuse, qui fournit pour l'exportation ne très grande quantité d'huitres et de oissons.

Les articles que le Canada échange con- e les marchandises qu'il reçoit de l'An- leterre, sont principalement le bois de onstruction, le bled, les pelleteries et la otasse.

L'exportation du bled est précaire, et resque nulle, lorsque les récoltes de l'Eu- ope sont abondantes ; la potasse diminue- a, à mesure que le bois deviendra rare : ien donc de plus important de ce côté our les Canadiens, que d'améliorer leurs anufactures et d'en créer de nouvelles, fin de pouvoir un jour se passer de celles e l'Europe.

Les manufactures de potasse et de cuir, nt fait quelques progrès. Les agriculteurs briquent pour leur propre usage une as- ez grande quantité d'étoffes, de droguets, e flanelles et de toiles, qui sans être per- ectionnées, sont d'une longue durée et pargnent beaucoup leurs deniers. Ces es- èces de manufactures de famille sont plus épandues dans le District de Québec que ans les autres.

Le fer se travaille en plusieurs endroits, nais c'est surtout près des Trois-Rivières que l'on en trouve la principale manufac- ure. La mine y est très abondante et con-

tient une excellente qualité de fer. Les poëles qu'on y fait sont d'un beau poli, et ne le cèdent en rien à ceux qui nous viennent d'Ecosse. On y fabrique aussi des mouvemens de moulin. On pourrait citer à Montréal plusieurs manufactures de poëles, de cardes, de cordes, &c.

Les manufactures de pelleteries sont très multipliées. Celles de savon sont plus perfectionnées. Il y a aussi quelques fabriques de tabac en poudre, et des brasseries où l'on fait de bonne bière, et où l'on distille du wisky.

Position Politique du Canada, sous le Gouvernement Français.

Apres la découverte du Canada, les Français s'empressèrent peu de l'établir. Les forêts immenses qui le couvraient, la sévérité du climat et le manque de mines d'or et d'argent, le firent négliger jusqu'en 1608. A cette époque, le Sieur De Mons obtint le commerce exclusif du Canada, et y envoya le Sieur de Champlain, qui fit de nouvelles découvertes, et fonda Québec le 3 Juillet de l'année 1608.

En 1628 une compagnie de marchands, au nombre de 107, acquirent par patente royale le droit exclusif de commercer en Canada, et bientôt après se firent accorder

elui de propriété pour faire prospérer la ouvelle Colonie. L'année suivante, le Canada fut réuni au gouvernement de la Compagnie des Indes Orientales.

Le peu d'encouragement accordé aux ouveaux colons, la sévérité du climat, et lus que tout cela, l'opposition extrême des auvages, qui ne virent pas sans inquiétude urs nouveaux hôtes s'emparer de leurs erres, retardèrent de beaucoup le progrès e la colonie. Outre leurs guerres avec les auvages, les Canadiens eurent encore à tter contre les troupes Anglaises, et les ilices de la Nouvelle Angleterre, autant e fois que la France et l'Angleterre furent n guerre.

En 1690, un amiral Anglais vint avec ne armée pour s'emparer de Québec; ais ayant dépensé inutilement toutes ses unitions, il leva le siège.

En 1711, une autre armée Anglaise fit aufrage dans le bas du Golfe St. Laurent; en périt une partie, et le reste s'en reburna.

Enfin, le 13 Septembre de l'année 1759, e général Wolfe, à la tête d'une armée de raves, parvint sur les hauteurs d'Abraham, t gagna sur le général Montcalm la fameuse bataille de Québec, qui décida du ort de toutes les possessions Françaises de 'Amérique du Nord. Cependant Montréal

et le reste de la province ne se soumirent que le 8 Septembre 1760. Le Roi de France, par le traité de 1763, céda enfin au Roi d'Angleterre tous ses droits sur l'Amérique du Nord.

Pendant que le Canada fut sous le régime Français, et qu'il eut une forme de gouvernement, il était sous les lois civiles et criminelles de France, et les intérêts généraux de la Province se réglaient dans un conseil supérieur établi à Québec par les Rois de France.

Position Politique du Canada sous le Gouvernement Britannique.

Apres la cession du Canada à l'Angleterre, les Anglais établirent d'abord un gouvernement militaire, mais ils le remplacèrent bientôt par un autre plus libéral, et consigné dans deux actes du parlement impérial, dont le 1er fut passé en 1774 et l'autre en 1791. Dans le 1er, l'Angleterre assure aux Canadiens l'exercice de leur religion, maintient les lois civiles en usage sous le gouvernement Français, et nous fait don de son code criminel, le plus beau présent qu'elle pût nous faire. Dans le 2e, le Canada est divisé en *Haut* et *Bas-Canada*: l'une et l'autre province a un conseil législatif et une chambre d'assemblée, qui de

ncert avec le gouverneur, aidé d'un con-
exécutif, forment une législature mode-
sur celle de la mère-patrie, et calculée
r faire notre bonheur.

Les conseillers législatifs sont nommés
le gouverneur avec l'approbation du
i. Ils sont à vie, à moins qu'ils ne s'ab-
tent pendant quatre années de la pro-
ce, ou ne prêtent le serment d'allégéance
uelques puissances étrangères.

Les membres de la chambre d'assemblée
t nommés par la majorité des francs te-
ciers de chaque comté, et dans les
es, par les propriétaires qui ont cinq li-
s sterlings de revenu et les locataires
ne payent pas moins de dix livres pour
loyer. Les comtés dont la population
de mille âmes, sont représentés par un
mbre, d'après un acte passé en 1829 et
ctionné par sa majesté. Ceux qui con-
nent quatre mille âmes ont droit d'élire
x membres. Le comté qui a moins de
e habitans, doit se joindre, pour l'élec-
, au comté voisin dans lequel il y a le
s petit nombre d'âmes. Le comté de
ébec envoye deux membres à la cham-
, et la cité quatre; le bourg William
nry, un seul. La ville des Trois-Rivières
t envoyer deux membres; le comté de
ntréal, deux et la cité quatre.

Le gouverneur doit assembler la législa-

ture au moins une fois en douze mois ; peut l'appeler plus souvent, s'il le juge propos pour le bien public.

Par un privilège accordé au gouverne par l'acte de 1791, il peut dissoudre chambre d'assemblée avant les quatre a après lesquels doivent se renouveler l élections.

Lois qui régissent le Canada.

Les lois qui régissent le Canada son 1°. Les actes du parlement impérial rel tifs aux colonies; 2°. Les capitulations o les traités ; 3°. Les lois et coutumes du C nada fondées principalement sur la co tume de Paris; les édits des Rois de Franc et leurs autorités coloniales, et le droit r main. Il faut remarquer ici que les terr du Haut-Canada et des townships, sont t nues en franc et commun soccage : les a tres sont soumises au régime féodal; 4°. L code criminel d'Angleterre, tel qu'il éta en 1774, et tel qu'expliqué dans les act subséquens ; 5°. Les ordonnances du co seil établi par l'acte de la législature pr vinciale depuis 1798.

Toutes ces lois s'exécutent au nom d Roi, sous la direction des gouverneur aidés du conseil exécutif, dont les membr sont nommés par eux avec commission so bon plaisir.

Le gouverneur, les juges et les autres officiers civils sont payés par la province, et superflu des revenus sont employés pour ducation, les chemins et autres amélioions publiques.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE